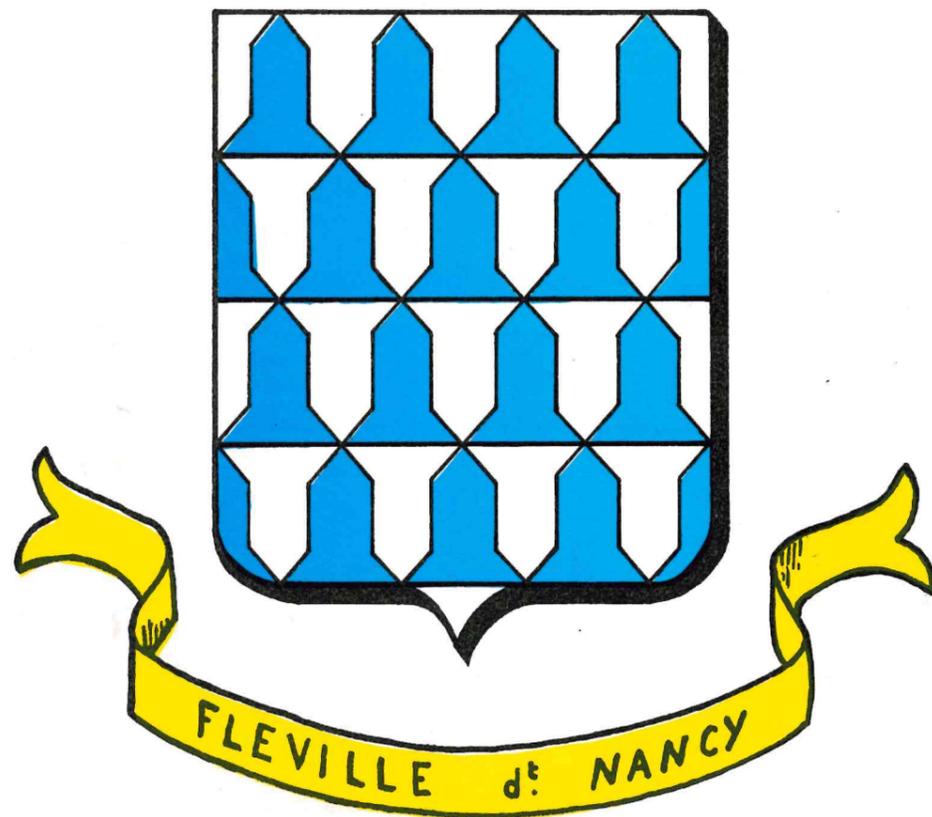


FLEVILLE-devant-NANCY

BULLETIN MUNICIPAL N° 35



Octobre 1985

SOMMAIRE

1	EDITORIAL DU MAIRE
2	ADMINISTRATION MUNICIPALE
3	ETAT CIVIL
4 à 8	ECHOS DES CONSEILS MUNICIPAUX
9	RENSEIGNEMENTS UTILES - INFORMATIONS
10 - 11	ECHOS DE LA CITE
12 - 13	LA RENTREE
14	COMITE DE PARENTS F.C.P.E.
15	COMITE DE PARENTS P.E.E.P.
16 - 17	CONCOURS DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS
18	CLUB PHILATELIQUE
19	LE 3ème AGE A FLEVILLE - LE TENNIS CLUB
20	A.S. FLEVILLE HAND BALL
21	L'ASSOCIATION FAMILIALE
22 à 25	FLEVILLE LOISIRS
26 à 28	CHRONIQUE

Notre couverture : "FLEVILLE en automne"
par D. AUBRY.



EDITORIAL DU MAIRE

La rentrée 1985 verra du changement à FLEVILLE avec, entre autres, le départ de Monsieur JEAN notre Secrétaire Général qui nous quitte après cinq années passées parmi nous. Monsieur JEAN était arrivé dans notre Commune en 1980. Il était le premier Secrétaire à temps plein et son arrivée devait changer les habitudes des habitants de FLEVILLE. Avec lui, c'était une réorganisation complète de la Mairie ; déjà avec l'ouverture tous les jours de la Mairie au public, puis l'organisation des Services Administratifs et Techniques. Malgré cet emploi du temps bien chargé, Monsieur JEAN continuait son perfectionnement pour obtenir brillamment ses derniers diplômes de la Fonction Publique, lui permettant d'accéder à un poste de plus grande envergure. C'est donc à CHAMPIGNEULLES qu'il exerce depuis le 1er Septembre, mais il reste à FLEVILLE en tant qu'administré. Nous lui souhaitons bonne chance dans son nouveau poste.

La préoccupation majeure de la veille des vacances, qui était le problème scolaire, est en voie d'être réglée pour la satisfaction de tous.

La carte scolaire, objet de la loi de décentralisation, a été reportée d'un an, ce qui va nous permettre de voir plus clair et de réfléchir sur les suites à donner. De ce côté là, je pense que nous arriverons à des accords intercommunaux ... pour le bien-être de tous les enfants. Il suffit d'un peu de compréhension de part et d'autre pour ne léser aucune des parties en présence.

Quant aux bâtiments, si nous déplorons quelque retard du en grande partie au mauvais temps, comme chacun a pu s'en rendre compte, il ne nous reste que quelques travaux de finition qui, si tout se passe bien, devraient être terminés d'ici la parution de ce bulletin, y compris la voirie provisoire permettant d'accéder aux bâtiments.

C'est donc un grand coup de chapeau que je donne au Maître d'Oeuvre et aux Entreprises pour ce record d'exécution, car les premiers coups de pioche remontent à fin Mai, soit quatre mois.

Bonne rentrée à toutes et à tous.

Votre Maire,

Jean LE BRASSEUR

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ETAT CIVIL

3ème TRIMESTRE 1985

M. Jean **LE BRASSEUR**, Maire : 21, rue Berlioz (tél. 356.00.29)
M. Jean Marie **GIRARD**, Premier Adjoint : 2, Rue du Breuil (tél. 354.61.39)
M. Jean Paul **HENQUEL**, Deuxième Adjoint : 1, Rue du Château (tél. 354.65.18)
M. Alain **BOULANGER**, Troisième Adjoint : 22, rue des Tilleuls (tél. 354.89.01)
M. Michel **MACAISNE**, 12, Rue du Paquis (tél. 354.93.83)
M. Jean François **PARNALLAND**, 21, Rue du Paquis (tél. 354.69.33)
M. Serge **MARTIN**, 45, Rue Flaubert (tél. 356.79.46)
M. Jean Claude **GURY**, 33, Rue Flaubert (tél. 355.54.05)
Mme Josette **KOKOT**, 8, Rue Léon Ducret (tél. 354.73.74)
Mme Chantal **COLLIN**, 24, Rue Baudelaire (tél. 351.38.03)
Mme Janine **THOMASSIN**, Rue Léon Ducret (tél. 354.65.87)
M. Jacques **LESOURD**, 16, Rue des Tilleuls (tél. 354.62.48)
Mme Mathilde **DERRIERE**, 20, Rue du Breuil (tél. 354.89.32)
M. Alain **TALLEMENT**, 12, Rue Manet (tél. 351.16.83)
M. Claude **BOURY**, 7, Rue Renoir (tél. 355.13.06)
M. Thierry de **LAMBEL**, Château de FLEVILLE (tél. 354.64.71)
M. Henri **CASSIN**, 3, Rue Renoir (tél. 355.10.02)
M. François **SIDEL**, 11, Rue Corot (tél. 356.07.06)

carnet rose

Candy	WENGER	le 4 Juillet
Florian	LUCAS	le 16 Juillet
Geoffrey	RAVENEL	le 24 Juillet
Ghislain	MEMBRE	le 14 Août
Stéphanie	FEVET	le 21 Août
Romain	FEGGLE	le 29 Août
Clément	DAKAS	le 1er Septembre
David	AUCHET	le 14 Septembre

Sincères félicitations aux heureux parents et meilleures vœux de "bonne pousse" aux bébés.

carnet blanc

le 22 Juin	Richard	TEACHOUT	et Annette	PEGOSCHOFF
le 31 Août	Florent	MAGNIER	et Christine	GREFFIER
le 31 Août	Jean-Louis	KRAEMER	et Christine	CHAPUIS

Nous présentons nos meilleurs vœux de bonheur .

carnet de deuil

le 12 Juillet	Pierre	NIEMURA
le 6 Août	Marcel	MICHE

Nous prions les familles de trouver ici l'expression de notre sympathie.

MAIRIE

Heures d'ouverture de la Mairie (tél. 354.65.00)

Tous les jours (sauf le samedi) de 9h à 12h et de 15h à 18h

Permanence du Maire et des Adjointes : Sur rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la Mairie ou à leur domicile.

Permanence du Bureau d'Aide Sociale :

1er Mardi de chaque mois au Mille Club de 15 à 16 H
1er Mercredi de chaque mois en Mairie de 17 à 18 H
ou sur rendez-vous en téléphonant à la Mairie

Secrétaire Général : Mademoiselle Elise **MARIOTTE**

Personnel Administratif : Madame Catherine **BOULANGER** - Madame M. Thérèse **VEGRO**
Mademoiselle Sylvie **GEORGEL**

Personnel Technique : Monsieur André **LACAILLE** - Monsieur Patrick **MARCHAL**
Monsieur Bernard **ROUSSEAU**

Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles : Madame Nicole **COCHARD** - Madame Michèle **MATHIEU** - Madame Françoise **PARISSE**

Agents de Service : Madame Irène **ROEHN** - Madame Séraphine **SARRITZU**

SEANCE DU 21 JUIN 1985

SUBVENTIONS

Demande de subventions de l'Association "La Manonchante de Fléville"

L'ensemble vocal "La Manonchante" créé en 1980 compte actuellement une quarantaine de chanteurs. Les choristes se sont produits à de nombreuses occasions sous la direction du Chef de Choeur, M. Jean-Jacques GRIESSER. Mme VERGES, Présidente de "La Manonchante" sollicite dans son courrier du 31 Mai 1985 une aide financière de la Commune.

Considérant qu'aucune subvention n'a été versée depuis la création de cette association, le Conseil Municipal décide de verser à la Manonchante une subvention de 2.500 f.

ACTUALISATIONS ANNUELLES

Loyers des immeubles communaux

L'augmentation annuelle des loyers communaux intervient chaque année à compter du 1er Juillet.

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les loyers de 4,98 %.

Tarifs des concessions du cimetière paysager

Le Conseil Municipal fixe le prix des concessions à compter du 1er Juillet 1985 comme suit :

Durée de la concession	Simple largeur		Double largeur		Jardin d'urnes	
	1.07.84	1.07.85	1.07.84	1.07.85	1.07.84	1.07.85
15 ans	240	252	606	639	102	108
30 ans	486	513	1.215	1.278	174	183
50 ans	1.041	1.095	2.601	2.733	348	366
Perpétuelle	8.322	8.739	20.802	21.843	-	-

Tarifs des publicités du bulletin municipal

Sur proposition de M. Alain BOULANGER, Adjoint au Maire, responsable du bulletin municipal, le Conseil Municipal décide d'augmenter de 5 % le tarif des insertions publicitaires du bulletin municipal :

Emplacement	Ancien tarif	Nouveau tarif
1/8 de page	200 F.	210 F.
1/4 de page	300 F.	315 F.
1/2 page	600 F.	630 F.
Page complète	1.200 F.	1.260 F.

Tarifs des locations du Mille-Club

La Commune met à disposition les locaux du Mille-Club moyennant une participation forfaitaire qui avait été fixée par délibération du 23 Juin 1984.

Sur proposition de M. S. MARTIN, responsable du Mille-Club, et après délibération, le Conseil Municipal décide une augmentation de 5 % selon le tableau ci-dessous :

Tarif 23 Juin 1983	Objet de la location	Tarif 1er Juillet 1985
500 F.	a) Soirée familiale privée (mariage, communion, etc...) en soirée jusqu'à 2 heures du matin	525 F.
150 F.	b) Apéritif fin de matinée jusqu'à 13 h. fin d'après midi jusqu'à 20 h.	157 F.
100 F.	c) Anniversaire de 14 h. à 19 h.	105 F.

CONSTRUCTION DE DEUX CLASSES ET DE LEURS ANNEXES

Avenant pour travaux supplémentaires

Par délibération du 22 mars 1985, le Conseil Municipal avait approuvé le projet de construction et le dossier d'appel d'offres de deux salles de classe et leurs annexes prévues à l'école du Centre. Les documents, qui ont servi à la consultation des entreprises par appel d'offres, avaient été élaborés à partir de la demande de permis de construire d'origine. Il s'est avéré, en cours d'instruction, qu'un certain nombre de normes particulières ont été imposées par les services consultés (Architecte des Bâtiments de France, Service Sécurité, Service scolaire). Il s'ensuit une modification du projet et des honoraires qui sont acceptés par le Conseil Municipal.

Demande de prêt de 550.000 F.

Le Conseil Municipal avait voté au budget primitif 1985 un crédit de 600.000 F. pour la construction de deux classes à l'école du Centre (programme 17/85). Le financement de cette opération est assuré par un prêt de 550.000 F. et un autofinancement de 50.000 F.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de contracter un prêt de 550.000 F. pour une durée de 15 ans.

Assurance "Dommages-ouvrages"

Les collectivités locales sont tenues de souscrire pour toute construction une assurance "dommages-ouvrages" telle qu'elle a été instituée par la loi du 4 Janvier 1978.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à souscrire une telle assurance pour la construction des deux classes et leurs annexes de l'école du Centre.

EMPLACEMENT RESERVE N° 4 DU P.O.S.

Etude d'aménagement de cet emplacement réservé

L'implantation de la construction de deux salles de classe et leurs annexes avait conduit le Conseil Municipal à rechercher un emplacement qui permette ensuite une urbanisation harmonieuse de ce nouveau quartier situé au Sud de la Mairie.

Une étude, portant sur l'agencement des diverses intentions d'aménagement, et conciliant des besoins d'équipements publics et scolaires ainsi que de commerces et d'habitats avait été confiée à l'Agence d'Urbanisme. Parmi les différents schémas d'intentions proposés, le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'emprise de la nouvelle école qu'il convenait de retenir pour ne pas compromettre l'avenir de ces terrains communaux.

La Commission d'Urbanisme estime que la construction de cette école devrait s'accompagner d'autres équipements publics à réaliser à court terme. Elle suggère au Conseil Municipal de retenir une hypothèse de travail pour confier à des aménageurs les constructions de cette zone. La première question est de savoir si l'ensemble de l'emplacement réservé est à urbaniser

dans l'immédiat ou s'il est préférable de procéder en deux étapes bien distinctes en réalisant une première phase sur la partie située entre la nouvelle école et la Mairie, puis une seconde phase sur la partie restante.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de contacter des aménageurs publics et privés pour une étude globale comportant deux phases financièrement équilibrées. La première phase porte sur la partie basse (entre la nouvelle école et la rue du Château). La seconde phase porte sur la partie haute (emplacement réservé situé au sud de la nouvelle école jusqu'à hauteur de la ruelle du Haut du Village). Ces deux tranches peuvent être dissociées dans le temps. La partie haute pourra comporter des équipements publics.

VOIRIE D'ACCES AUX DEUX CLASSES DE L'EMPLACEMENT RESERVE

AU SUD DE LA MAIRIE

A la demande de la Commune, les Services Techniques du District ont été associés à l'étude de la voirie d'accès au bâtiment scolaire de deux classes de l'école du Centre. L'objectif est double : il consiste à obtenir l'aide technique et l'aide financière du District.

Suite aux différentes réunions, il ressort de l'état actuel de l'instruction des dossiers que l'aide financière ne pourrait être obtenue que dans le cadre d'une ZAC (zone d'aménagement concerté) districale. Mais devant le court délai qui nous sépare de la rentrée scolaire, il est nécessaire, sans préjuger des décisions ultérieures, de définir la nature des travaux que la Commune va entreprendre dans l'immédiat. C'est pourquoi le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'importance des travaux, compte tenu d'un préfinancement aléatoire et non défini dans le temps.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et, compte tenu de sa décision de confier à un aménageur la préparation d'une étude de l'emplacement réservé, charge Monsieur le Maire de négocier avec l'aménageur la prise en charge de l'accès à cette zone.

AFFAIRES SCOLAIRES

- Participations financières à verser aux Communes qui scolarisent des enfants de Fléville
- Contribution financière à solliciter auprès des Communes d'origine des enfants scolarisés à Fléville

Dans le cadre de la décentralisation, une nouvelle répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat a été instituée par la Loi du 22 Juillet 1983.

En matière d'enseignement, l'art. 23 de cette Loi stipule que : "lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une Commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre Commune, la répartition des dépenses d'entretien et de fonctionnement se fait par accord entre toutes les Communes concernées".

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, considérant que l'application de cet article 23 soulève d'énormes problèmes tant pour les familles que pour la Commune, émet le vœu que ces dispositions concernant la décentralisation en matière d'enseignement soient reportées.

VERGERS COMMUNAUX

Monsieur Claude BOURY, responsable de la Commission de l'Environnement, confirme que l'état parcellaire des vergers communaux a été mis à jour. Les vergers disponibles ont été recensés et il est dorénavant possible d'attribuer les lots actuellement vacants.

Le Conseil Municipal approuve le contrat de location ainsi que le règlement intérieur des vergers communaux.

TRAVAUX D'UTILITE COLLECTIVE

Renouvellement de contrat

Par convention en date du 24 Janvier 1985 passée entre l'Etat et la Commune de Fléville, deux emplois de stagiaire ont été créés pour des travaux d'utilité collective au Service Technique, durant une période de six mois. Les deux emplois ont été pourvus à compter du 16 Mars 1985.

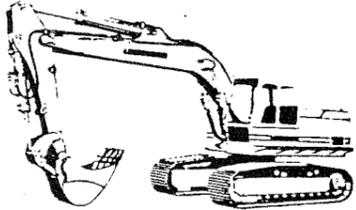
Le Conseil Municipal renouvelle les deux conventions pour une durée de six mois chacune, par un avenant reprenant les conditions initiales.

s.a. barbe

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 750.000 Frs



- ENTREPRISE DE TERRASSEMENTS
- TRAVAUX PUBLICS
- CANALISATIONS EAU ET GAZ
- ASSAINISSEMENT - BÉTON ARMÉ
- CHAUSSEES
- VOIES URBAINES
- TROTTOIRS
- TERRAINS DE SPORTS



BUREAUX : 8, Rue Liégeois
☎ (29) 66.13.31 et 33

DEPOT : Route de Nancy
☎ (29) 66.13.63

88130 CHARMES

Renseignements utiles

- Ramassage des objets hétérogènes

Mardi 15 Octobre) le ramassage s'effectue à partir de 4 heures
Mardi 17 Décembre) les objets sont à sortir la veille au soir.

- Calendrier des vacances scolaires 85-86

Toussaint	Noël	Hiver	Printemps	Eté
du samedi 26.10.85 après la classe au mardi 5.11.85 au matin	du vendredi 20.12.85 après la classe au vendredi 3.1.86 au matin	du jeudi 13.2.86 après la classe au lundi 24.2.86 au matin	du vendredi 28.3.86 après la classe au jeudi 10.4.86 au matin	du vendredi 27.6.86 après la classe au lundi 8.9.86 au matin

Informations

- A la demande de la Municipalité, un recensement complémentaire de la population sera effectué par Madame Jeanne DUCRET, du 1er au 16 Octobre.
- A l'occasion de l'inauguration de la nouvelle école primaire, une opération "Portes ouvertes" aura lieu le Samedi 12 Octobre de 14 h.30 à 17 h.

- Don du sang

La prochaine collecte aura lieu le Vendredi 6 Décembre
 . 16 h. au Village
 . 18 h. Fléville Nord.

- Recensement militaire année 1985

Les jeunes gens nés en Mars, Avril, Mai, Juin 1968 sont priés de se faire recenser en Mairie en Octobre 1985.

- Inscriptions sur les listes électorales

Vous avez 18 ans, vous venez de vous installer à FLEVILLE, inscrivez-vous dès à présent sur les listes électorales.

CONCERTS EN PROMENADE

Le 23 Juin dernier, Eh oui c'était avant les vacances ! La Commune organisait en collaboration avec le Conservatoire National de Musique, un après-midi de rêve pour les passionnés de musique et Chants.

Ce sont pas moins de 80 instrumentistes et 200 choristes qui ont fait étalage de leur talent pour le plus grand plaisir de tous. Malgré un temps capricieux, cette première dans notre Commune a suscité un engouement au-delà de nos espérances. Durant tout l'après-midi, les mélomanes ont savouré les morceaux interprétés par les élèves du Conservatoire, apprécié la musique du 26ème R.I. et acclamé les chorales qui se succédaient dans l'église bien trop petite d'ailleurs pour contenir tous les amateurs.

C'était pour la "Manonchante", présente bien sûr à cette occasion, une des dernières sorties sous la direction de Monsieur Jean-Jacques GRIESSER qui, pour raisons professionnelles, quitte Fléville et le groupe dont il est le fondateur. Il sera prochainement remercié par la Municipalité pour son travail et celui de toute une équipe qui ont fait de la "Manonchante" un groupe dont la renommée dépasse nos frontières.

C'est un grand merci que nous adressons à tous les interprètes pour leur participation et nos félicitations pour leur brillante prestation. nous remercions également le nombreux public qui a répondu à notre appel et manifesté une grande attention.

A tous ces remerciements, nous devons associer toutes les personnes qui ont oeuvré pour la réussite de cette journée : le Conservatoire National de Musique, les commissions "Fêtes et animations" et "Relations Publiques", le Personnel Communal, les associations "Fléville Loisirs" et "Association Familiale", les sapeurs Pompiers, la Gendarmerie, les personnes qui ont mis leurs locaux ou matériel à notre disposition, et tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre ont apporté leur concours.

FETE NATIONALE DU 14 JUILLET

Le soleil était au rendez-vous pour fêter la fête Nationale.

L'ensemble NINO ROSSO nous a fait danser le soir du 13 Juillet dans une ambiance chaleureuse, pendant que les stands "Buvette, Sandwichs, enveloppes surprises" attiraient de nombreux amateurs.

Le Feu d'artifice aimablement tiré par les pompiers de Fléville a ajouté une note très colorée à cette agréable soirée.

Le 14 Juillet au matin, rendez-vous était donné aux pêcheurs pour le traditionnel concours de pêche préparé par l'équipe dynamique de Fléville Loisirs.

Autour d'un apéritif champêtre, tous les participants furent récompensés, et plus particulièrement :

1. Alain LATOUCHE
2. Bernard BENETEAU
3. Gilles EGGIMAN
4. Alain THIESSE
5. Jean-Pierre PRUDHOMME.

Encore un grand merci à tous les commerçants et entreprises qui nous ont généreusement offerts des lots, ainsi qu'à Fléville Loisirs et aux bénévoles qui se sont dépensés sans compter.

La Commission Fêtes et Animations

DEPART DU SECRETAIRE GENERAL

Monsieur Jacques JEAN, Secrétaire Général a quitté la Commune le 1er Septembre dernier, pour occuper les mêmes fonctions à la Ville de Champigneulle. C'est une promotion bien méritée, après l'obtention de son D.E.S.S. l'année dernière.

Arrivé dans la Commune le 1er Janvier 1980, il a eu la charge de structurer et d'organiser la Mairie. En effet, l'absence d'un Secrétaire Général dans une Commune en constante évolution comme la nôtre devenait pesante pour les élus et le personnel en place.

Très rapidement, grâce à sa disponibilité et son dynamisme, les effets se sont fait sentir, chacun à sa place pour un meilleur service.

Au terme de près de six années passées au service de la Commune, il laisse à son successeur une Mairie saine et à jour.

Monsieur le Maire l'a remercié de ses bons et loyaux services lors d'un vin d'honneur offert par le Comité des Fêtes à l'occasion de son départ. La Commune a marqué sa reconnaissance en lui offrant une jolie lampe de bureau en DAUM et une magnifique composition florale à Madame. Le personnel, de son côté, lui a manifesté sa sympathie en lui offrant un très joli sous-main en cuir et des chocolats à Madame.

Il faut savoir que Monsieur JEAN reste néanmoins citoyen Flévillois et continuera à suivre et à participer à la vie de notre Commune, notamment en lisant le Bulletin Municipal, comme il le soulignait.

Bonne chance Monsieur JEAN.



La rentrée

MATERNELLE 125 élèves
PRIMAIRE 155 élèves

Un petit pincement au coeur pour l'un, une larme pour l'autre et pour un grand nombre, heureusement, la joie de retrouver les camarades. La traditionnelle rentrée de Septembre s'est faite sous un ciel gris de circonstance qui ne tarda pas à s'éclaircir, tandis que sur les visages des petits, rassurés, apparaissait un timide sourire.

Le sourire, les enseignants l'avait également :

- A Fléville - Nord : satisfaits des travaux de réfection de peinture d'une deuxième classe, en primaire, confiés au personnel communal, la 3ème est programmé en 1986.

Madame Vermion, directrice de l'école primaire accueillait 58 élèves :

dont : 20 chez Mme MARLIER	CP - CE ₁	(9 + 11)
21 chez Mr JECHOUX	CE ₁ - CE ₂	(6 + 15)
17 chez Mme VERMION	CM ₁ - CM ₂	(7 + 10)

En maternelle, les tout petits eurent l'enchantement de découvrir leur classe et leur coin repos rénovés dans des couleurs très tendres ; un "petit salon" de lecture ainsi qu'une cuisine miniature y ont retrouvé leur place astucieusement décorée de papier peint.

La palissade en grillage a été remplacée par un entourage en béton très aéré.

Les travaux de peinture et une partie de l'installation de palissade ont été confiés au personnel communal.

Mme SHEFFER, durant l'absence de Mme HOFFER, en congés de maternité, assure la direction de l'école qui compte 45 élèves répartis en deux classes :

Mme HOFFER	22 élèves dont	9 nés en 80
		et 13 nés en 81
Mme SHEFFER	23 élèves dont	14 nés en 82
		et 9 nés en 83



La nouvelle école primaire - côté rue (parking et abords en cours de réalisation)

- A Fléville - Centre : 85 restera une année mémorable puisqu'elle a donné le jour à la première tranche d'une nouvelle école primaire comprenant actuellement deux salles de classes, deux ateliers, un local technique et le bureau du Directeur.

La rentrée s'est provisoirement effectuée dans les mêmes locaux que l'année précédente, dans l'attente proche de l'ouverture des deux classes, en cours d'achèvement.

Dès à présent, reprenez la date de l'inauguration de cette nouvelle école qui aura lieu samedi 12 Octobre 1985 :

à 11 H 30

et sera suivi, en après midi, d'une opération "portes ouvertes", de 14 H 30 à 17 H. La deuxième tranche des travaux devrait normalement se poursuivre en 1986.

Monsieur VEYS, assure la direction des quatre classes de primaire qui se composent comme suit :

Mr VEYS	27 élèves dont CM ₂ et CM ₁	(15 + 12)
Mr GIGANT	26 élèves dont CM ₁ et CE ₂	(13 + 13)
Mme MAIRESSE	23 élèves dont CE ₁ et CP	(17 + 6)
Mlle STAUT	21 élèves de CP	(21)

au total 97 élèves.

L'école maternelle compte 80 élèves répartis en trois classes, sous la direction de Mme THIRIET actuellement en arrêt de maladie et remplacée par Mme PIERRE :

Mme PIERRE	26 élèves de 1980
Mme HAVASSE	27 élèves de 1981
Mme THIRIET	27 élèves de 1982

Rappelons que les enfants nés en 1983 n'ont pu être accueillis à Fléville - Centre mais qu'il est possible de les inscrire à Fléville - Nord, dans la limite des places disponibles.

il nous reste à souhaiter une bonne année scolaire à tous : élèves, enseignants et parents en les assurant de notre meilleure collaboration.

la Commission Scolaire



La nouvelle école primaire côté cour.

Comite de Parents : F.C.P.E.

Finies les vacances ! L'heure de la rentrée a sonné pour nos Ecoliers. En effet, lundi 9 septembre, ils étaient 280 à reprendre possession de leurs locaux. C'est une nouvelle année scolaire qui débute et pour la plupart, c'est un événement, avec le changement de classe, une nouvelle maîtresse ou un nouveau maître, le passage à la "grande école", l'arrivée à la maternelle.

Durant ces vacances, les ouvriers municipaux ont mis les bouchées doubles pour rendre les conditions de cette rentrée les meilleures possibles pour les enfants de Fléville-Nord ; en effet, deux classes ont été remises à neuf, une en maternelle et une en primaire). De plus, la clôture de la cour de maternelle a été remplacée.

Mais le grand moment de cette rentrée 85/86 restera l'occupation de deux classes neuves dans la nouvelle école primaire du village mise en chantier avant les vacances sur l'arrière de la mairie et de l'école actuelle. Il reste à souhaiter que le programme de construction se poursuive le plus rapidement possible car, les contraintes de l'urbanisme l'imposant, les petits de la maternelle ont désormais en guise de verdure et de ciel bleu un imposant mur de béton que des petites mains, même habiles, auront bien du mal à agrémenter ! C'est la rançon du développement.

La sécurité n'a pas été oubliée puisqu'un parking est aménagé par la même occasion entre l'école maternelle et les nouveaux bâtiments.

Nous profitons de ces quelques lignes pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivés :

- . tout d'abord aux petits qui entrent en maternelle pour la première fois,
- . à ceux qui arrivent dans nos écoles pour cette année scolaire,
- . aux nouveaux enseignants qui prennent leurs postes à Fléville,
- . aux familles qui se sont installées durant les vacances dans notre commune.

Il nous reste à souhaiter une bonne année scolaire à tous.

Jacky FRANCAIS

Le Président de la Section Locale FCPE
3, rue des Marronniers - 54710 FLEVILLE
Tél. 354.63.88



Comite de Parents : P.E.E.P.

Le 24 Juin 1985 les parents d'élèves de Fléville, réunis en Assemblée Générale, ont créé une association, (loi de 1901) affiliée à la P.E.E.P. (Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public). Cette association, ouverte à tous, est indépendante de tout parti politique, de tout syndicat.

POURQUOI UNE ASSOCIATION DE PARENTS ?

- pour être prêt lorsqu'un dialogue est nécessaire avec l'école, avec les élus municipaux, lorsqu'un problème se pose.
- Pour favoriser les échanges entre parents, la diffusion d'informations.
- Pour présenter et élire des parents délégués au Conseil d'école (à la rentrée scolaire).

POURQUOI S'AFFILIER A LA P.E.E.P. ?

- Pour défendre le rôle fondamental de la famille dans l'éducation de l'enfant.
- Parce que ses représentants agissent à tous les niveaux (instances municipales, départementales, ministérielles) de l'Education Nationale.
- Parce qu'elle offre différents services (assurance scolaire, séjours linguistiques, bourse de livres ...).

Au cours de l'Assemblée Générale du 24 Juin un bureau a été élu, dont la composition est la suivante :

Président	: Chantal MANET
Vice-Président	: Ellen MICHEL
Secrétaire	: Aliette HENRY
Trésorier	: Jacqueline FAYE
Vice-Trésorier	: Louissette BOYER

Ce bureau a été chargé d'animer l'association et d'être le lien entre les parents et les différentes instances.



Le Jury du Concours des Maisons Fleuries s'est réuni fin Juin.

Il était composé de :

. Mmes KOKOT, THOMASSIN, DERRIERE, COLIN, BEUCART, PIERRON et de
. MM. PIERRON, HARMAND, COTEL, FISCHER, BOURY.

Le Jury a retenu avec beaucoup de difficultés les maisons suivantes, pour le concours communal.

Palmarès Année 1985

VILLAGE

- | | |
|------------------------------|---------------------------|
| 1. M. et Mme JEANDEMANGE | Chemin St-Anne |
| 2. M. et Mme BALLOT J.F. | 4, allée des Gentes Dames |
| 3. Mlle DUCRET Monique | 5, rue de Manonchamp |
| 4. M. BOULANGER Jean-Jacques | 24, rue des Tilleuls |
| 5. M. et Mlles SOUDIEU | 12, rue du Château |

Encouragements

- | | |
|------------------------------|------------------------|
| M. et Mme TRAVERSARI Mario | 36, rue des Tilleuls |
| M. et Mme EGGIMANN Jacques | 4, rue de Ludres |
| M. et Mme BOUR Pierre | 1, Place Blanchard |
| M. et Mme DAILLY Jean-Michel | 7, Rue des Cigognes |
| M. et Mme KESSELER Jacques | Allée des Gentes Dames |

FLEVILLE NORD

- | | |
|---------------------------------|-----------------|
| 1. M. et Mme MARTIN Jean-Claude | 4, rue Gounod |
| 2. M. et Mme SCHAAL Robert | 6, rue Gounod |
| 3. M. et Mme BALL Jean-Pierre | 9, rue Berlioz |
| 4. M. et Mme LECLERC Michel | 5, rue Gounod |
| 5. M. et Mme BOUCHER Alain | 17, rue Berlioz |

Encouragements

- | | |
|-------------------------------|----------------|
| M. et Mme PIERRON Claude | 17, rue Manet |
| M. et Mme BERTIN Jean-Claude | 5, rue Berlioz |
| M. et Mme LANCELLE Jean-Marc | 11, rue Renoir |
| M. et Mme CLEMENT Monique | 7, rue Gounod |
| M. et Mme VIOTTI Roland | 7, rue Berlioz |
| M. et Mme LARTOIS Jean-Pierre | 36, rue Corot |

Pour le Concours Départemental, ont été présentés :

- | | |
|--|--------------------------------|
| M. LIEBAUT, route de Lupcourt | : 5ème dans la 1ère catégorie |
| MM. DUCRET et PARISOT, rue Léon Ducret | : 7ème dans la 2ème catégorie |
| M. PIERRON, rue Mozart | : 6ème dans la 3ème catégorie. |

A tous les lauréats, nous présentons nos félicitations.

Dans l'ensemble, la Commune de Fléville se trouve classée en 8ème position avec 12 points, ce qui améliore notre classement par rapport à l'année dernière. Il est encourageant de voir qu'en général les Flévillois ont fait un effort de fleurissement, le Jury ayant déjà remarqué quelques maisons parmi les nouveaux habitants des "Hauts de Fléville" et "du Bas des Noyers". A ce titre, il faut souligner l'effort de toute une rue à qui il faudrait pouvoir décerner un prix spécial du Jury : **la rue Gounod à Fléville Nord.**

En effet, pas moins de 8 maisons sur 20 ont été sélectionnées, dont 3 anciens gagnants du Concours.

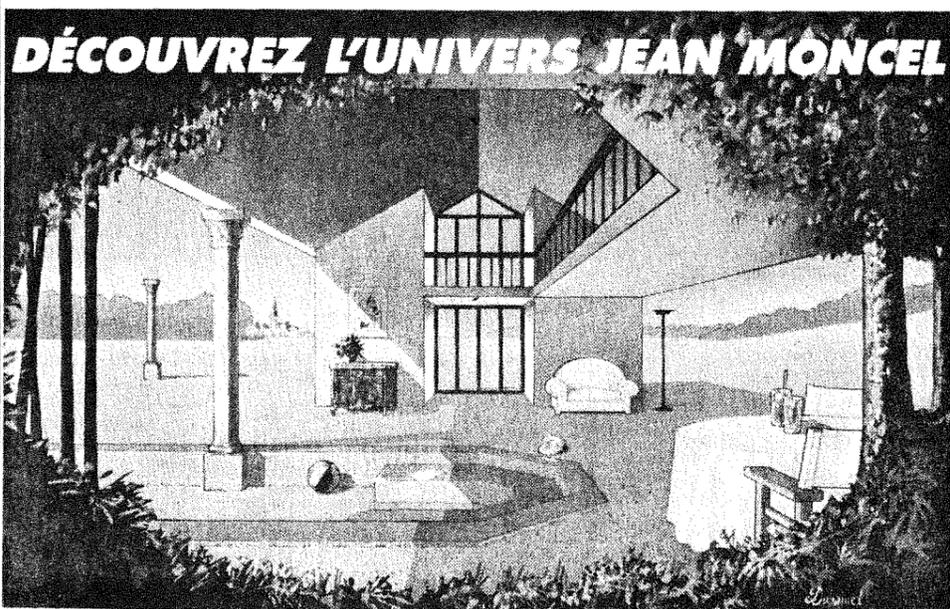
Les lauréats de cette année seront récompensés le vendredi 11 Octobre à 20 h. Salle du Conseil Municipal.

ENVIRONNEMENT

Il est malheureux de constater que les efforts pour fleurir notre Commune sont anéantis par quelques vandales qui ont arraché les fleurs plantées dans les bacs devant la Mairie, et à l'entrée de Fléville Nord. De même plusieurs arbres ont été cassés au terrain de sport.

Chaque été, nous recevons des plaintes concernant les nuisances. Il est rappelé en particulier qu'il est interdit de brûler ses ordures (herbes, cartons) dans les jardins.

DÉCOUVREZ L'UNIVERS JEAN MONCEL



M. _____

Adresse _____

souhaite obtenir, sans engagement un entretien

une visite à mon domicile des conseils personnalisés

A envoyer à **Jean MONCEL** - 40, Grande-Rue - 54210 LUPCOURT - Tél. 348.53.43

Entouré d'une équipe LOCALE de professionnels du bâtiment, UN SEUL RESPONSABLE à votre service pour réaliser vos travaux de construction ou de rénovation.

Nous n'avons pas de modèle type, car nous construisons pour chacun de nos clients une maison unique faite de ses goûts, de ses besoins, de son budget.

Sans engagement de votre part et gratuitement nous vous proposons des plans, un prix ferme et un délai de réalisation GARANTIS par la GARANTIE DES ARCHITECTES BATISSEURS.



COUPON-RÉPONSE

